



INTEGRAL® PRO

AMM n°2171253

**Fongicide de bio-contrôle en traitement
de semences et stimulateur des défenses
naturel**

FICHE D'IDENTITÉ

Composition	Bacillus amyloliquefaciens, souche MBI 600 2.4g/L
Formulation	suspension concentrée pour traitement des semences (FS)
Température de stockage recommandée	5°C à 25°C
Densité	1
pH	6 - 8 (1 %(m), 21 °C)
Délai avant rentrée	Non pertinent
Code UFI	DR9A-23WX-400A-0MDP
Classement	EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. EUH208 : Contient du Bacillus amyloliquefaciens MBI600 (live bacterial spore). Peut produire une réaction allergique.

DESCRIPTION DU PRODUIT

Integral Pro est une solution de traitement de semences à base de microorganismes dont la substance active est *Bacillus amyloliquefaciens* souche MBI600 utilisable en agriculture biologique.

USAGES AUTORISÉS

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessous et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultable à l'adresse : <https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls>

Cultures (Traitement de semence)	Cibles	Dose	Nombre max. d'applic.	Stade d'applic.	DAR
Colza, navette	Champignons autres que pythiacées : efficacité montrée sur Phoma (<i>Leptosphaeria maculans</i>)	160 mL/q (pour 8 kg de semences / ha maximum)	1/an	BBCH 00	F BBCH 00
Lin* textile et oléagineux	Champignons autres que pythiacées	160 mL/q	1/an	BBCH 00	F BBCH 00
Tournesol	Champignons autres que Pythiacées : efficacité montrée sur <i>Alternaria helianthi</i> , <i>Plenodomus lindquistii</i> et <i>Botrytis cinerea</i>	160 mL/q (pour 8 kg de semences / ha maximum)	1/an	BBCH 00	F BBCH 00
Crucifères oléagineuses (colza, cameline, moutarde, navette, chanvre, bourrache, sésame, lin)	Stimulation des Défenses Naturelles efficacité montrée sur grosse altise (<i>Psylliodes chrysocephala</i>) et sur petite altise (<i>Phyllotreta</i> sp.)	160 mL/q (pour 8 kg de semences / ha maximum)	1/an	BBCH 00	F BBCH 00

* Pour les usages dont l'autorisation de mise sur le marché a été accordée dans le cadre de l'article 51 du règlement (CE) n°1107/2009, l'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité. Au regard des données à sa disposition, le

titulaire de l'AMM décline toute responsabilité sur ces éventuels risques. Avant tout emploi du produit, il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer de son efficacité ou de l'absence de risques éventuels de phytotoxicité sur la culture.

Ne pas stocker le produit dans un local où la température peut dépasser 20°C.

Contient *Bacillus amyloliquefaciens*. Peut provoquer des réactions de sensibilisation.

Ne pas utiliser par des personnes fortement immunodéprimées ou sous traitement immunosuppresseur.

CONDITION D'EMPLOI

Dose d'emploi de Integral Pro en fonction de l'espèce à protéger :

Colza : 160 mL/q (soit 160 mL pour 100 kg de semences de colza)

Lin : 13 mL/q (soit 13 mL pour 100 kg de semences de lin)

Tournesol : 80 mL/q (soit 80 mL pour 100 kg de semences de tournesol)

L'efficacité du produit étant variable et partielle, pour maximiser son efficacité veuillez respecter les conditions d'emploi décrites dans ce livret.

Produit utilisable en agriculture biologique.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en oeuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles. Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'OPERATER :			PROTECTION DU SEMEUR :	
		Pendant le mélange / chargement et calibrage	Pendant l'ensachage	Pendant le nettoyage	Pendant le chargement et le nettoyage du semoir	Pendant le semis
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) à usage unique NF EN ISO 374-2 (type A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ A usage unique en cas d'intervention	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables	✓ A usage unique en cas d'intervention sur le semoir
EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓	✓	✓	✓	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN 14605 + A1		✓ EPI partiel OU Combinaison type 5/6		✓ EPI partiel OU Combinaison type 5/6	✓	
Combinaison de protection chimique catégorie III type 3 ou 4 certifiée EN 14605 + A1:2009 ou combinaison de protection de catégorie III type 5/6						
Protection Respiratoire demi-masque ou masque (EN 140:1998) équipé d'un filtre P3 (EN 143:2006) ou A2P3 (EN 14387:2008)		✓	✓ Si le poste d'ensachage n'est pas équipé d'un système d'extraction des poussières	✓	✓	

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

MODE D'ACTION

Bacillus amyloliquefaciens, souche MBI 600

ce produit à base de *Bacillus amyloliquefaciens*, a une action antagoniste vis-à-vis des pathogènes fongiques et agit de façon préventive.

Il agit par :

- concurrence spatiale (formation d'une barrière physique empêchant la fixation du pathogène sur la plante).
- sécrétion de lipopeptides pendant la croissance des bactéries, produisant une zone d'inhibition limitant le développement

pathogènes.

- sécrétion de métabolites antifongiques, qui pénètrent dans le pathogène, perturbant son fonctionnement et entraînant sa mort cellulaire.

Les principaux effets sur les pathogènes, sont :

- l'arrêt de la germination des spores.
- la perturbation de la croissance mycélienne par modification de la structure membranaire.

CONDITION D'APPLICATION

N'appliquer le produit que sur des semences sèches ayant une bonne valeur germinative. Ne pas utiliser les semences traitées pour l'alimentation humaine ou animale.

COMPATIBILITÉ

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur.

La compatibilité avec d'autres produits de traitement et pelliculant doit être validée. Consulter votre contact BASF.

TEMPÉRATURE

Produit : + 5°C - + 20°C.

Semences traitées : Les semences traitées peuvent être conservées entre 5°C et 40°C.

RÉSISTANCE

Non concerné.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Le produit est prêt à l'emploi. **Il doit être homogénéisé avant utilisation.** Une dilution dans de l'eau est recommandée pour une répartition homogène sur toutes les semences. La solution doit être bien agitée si elle n'est pas utilisée immédiatement après préparation. Rincer le bidon et verser l'eau de rinçage dans la bouillie. Le produit peut aussi s'utiliser seul sans adjonction d'eau. Nous recommandons l'utilisation d'un réservoir de pré-mélange approprié afin d'obtenir une bouillie homogène et une bonne répartition des produits en présence.

Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire pour une journée si possible. Au-delà, le produit perd de son efficacité.

Si lors d'une procédure de nettoyage, l'isopropanol est mis en oeuvre, effectuer un rinçage à l'eau avant l'utilisation d'Integral Pro.

Avant le traitement, la machine de traitement doit être réglée avec précision. Le produit peut être utilisé même si les températures sont basses, mais il ne doit pas être exposé au gel.

Si une pose de plus d'une heure est prévue, il est recommandé de rincer les tuyauteries avec de l'eau. Pour une bonne efficacité d'Integral Pro l'utiliser à la dose recommandée et réaliser une application homogène de la bouillie de traitement sur les semences.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Se reporter au paragraphe PREPARATION DE LA BOUILLIE.

Avertissements et Précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

Avertissements :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine, animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytostimdata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage : ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NB : Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Pour tous renseignements complémentaires :

0 800 100 299 Service & appel gratuits

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS: UTILISER LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT

Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT AUX MELANGES

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :



- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372.

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthri-noïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats. Il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthri-noïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthri-noïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc...), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités. Vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de po-pulation ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les condi-tions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie :

WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier),

sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Avertissements et précautions générales d'emploi

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- Pendant toutes les **phases d'utilisation du produit**, respecter la réglementation en vigueur. Porter les Équipements de Protection Individuels (EPIs) requis. Ils sont systématiquement listés sur l'étiquette du ou des produits utilisés.
- Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- Après application : nettoyer très soigneusement et rincer le pulvérisateur aussitôt après le traitement selon la réglementation en vigueur. Puis, changer de vêtements et prendre une douche.
- **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F -H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le circuit du pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Conditions d'emploi

- Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- Respecter l'ensemble des zones non traitées (aquatiques, terrestres, DSPPR)
- Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides : leur réutilisation est interdite.

Éliminer les emballages vides et les EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

**BASF Agricultural Solutions France SAS - 21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex - Tel 04 72 32 45 45**

N° d'agrément : 6900059-Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



► N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



► Protégez votre santé et celle de votre entourage.



► Surveillez les conditions météorologiques.



► Protégez les points d'eau.



► Protégez les pollinisateurs.



► Préservez la faune sauvage.





D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI